



Abus de procédure(contestation de paternite)

Par **ophélie61**, le **23/05/2009** à **07:34**

Bonjour,rnje vis une situation rès difficile.je suis séparée depuis le 8 janvier 2009.j ai eu un petit garçon en juillet 2008 son père l a reconnu.un mois avant de passé devant le jaf en mai 2009 monsieur a contesté sa parternité. je suis victime de la part du papa de procédure mensongère qui sera prouvé une fois les adns établi qui affirmeront qu il est bien le père.ma question est la suivant ai je un recours contre le père pour procédure abusive? es ce que je pourrai demander des dommages et interets pour les préjudices subit? que risque le père pour avoir menti?